

L'honorable M. POIRIER: Comme membre du comité de sélection, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à ce qui vient d'être dit. L'obligation soulevée contre la composition du comité de sélection par l'honorable préopinant ne s'impose pas sérieusement à l'attention de la Chambre. Comme l'a dit l'honorable préopinant, le Sénat est composé, aujourd'hui de 61 partisans du Gouvernement et de 26 membres opposés à ce dernier. Or, je soutiens que, quelle que soit la composition du comité de sélection, les 61 partisans du Gouvernement sont tout-à-fait capables de protéger les intérêts de ce dernier. Du reste, nous avons tout simplement suivi l'ancienne pratique relativement à la composition du comité en question. C'est-à-dire que nous n'avons pas écarté du comité ses anciens membres, bien que la composition de la Chambre se soit modifiée. Je me rappelle le jour où le Gouvernement n'avait dans le Sénat qu'un bien faible groupe de partisans siégeant à la gauche du président, et la grande majorité d'alors exerçait un contrôle considérable sur la distribution du patronage de la Chambre.

Nous ne devons pas, quand la chose n'est pas nécessaire, nous maintenir rigoureusement dans les limites respectives des deux partis politiques. Si la chose était nécessaire, cette délimitation serait invariablement maintenue. Quant à l'objection faite par l'honorable sénateur de Prince-Albert, je me rappelle que, dans une occasion précédente, il souleva une objection, parce qu'il trouvait que le comité des chemins de fer ne comprenait pas un nombre suffisant de représentants de l'Ouest; mais après examen, l'on constata que presque tout, ou, du moins, une majorité des représentants d'Alberta et de Saskatchewan faisaient partie de ce comité. Dans le présent cas, sa plainte, quoique formulée dans des termes généraux, se réduit à la prétention que toutes les provinces ne sont pas représentées dans le comité de sélection, et dans le comité des ordres permanents. Le devoir du comité des ordres permanents est simplement de voir à ce que les règles de la Chambre soient observées. Je le demande à mon honorable ami, en quoi la province d'où il vient peut-elle être intéressée à savoir si les règles ont été observées concernant certaines pétitions, ou si elles ne l'ont pas

été? Quand un honorable membre n'a rien de plus sérieux dont il puisse se plaindre, son grief est bien faible, assurément.

L'honorable M. ROSS (Halifax): La mort du sénateur Lovitt, représentant de Yarmouth, a créé une vacance dans le comité des chemins de fer. De droit, le successeur de cet honorable défunt, dans ce comité, devrait être un représentant de la Nouvelle-Ecosse; mais le comité de sélection, dans sa sagesse, a donné cette position à un représentant d'Ontario. Cette dernière province est, cependant, déjà trop représentée dans les comités, et la position que je viens de mentionner devrait être donnée à un représentant de la Nouvelle-Ecosse.

La motion est adoptée.

ACCIDENTS SUR LES TRAVERSES A NIVEAU DE CHEMINS DE FER.

INTERPELLATION.

L'honorable M. ELLIS: J'aimerais à savoir de l'honorable ministre dirigeant si, vu le nombre effrayant des accidents arrivés récemment sur les traverses à niveau de chemins de fer, le Gouvernement ou quelque autre autorité le représentant, a pris des mesures pour remédier à cet état de chose?

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je partage le souci que manifeste l'honorable sénateur relativement à ce sujet. J'ai souvent cru, moi-même, que les compagnies de chemins de fer n'apportaient pas tout le soin voulu pour prévenir les accidents de traverses à niveau, et que le Parlement devrait s'occuper de cette question.

Ces accidents de traverses à niveau devraient couvrir de honte les compagnies de chemins de fer, ainsi que le Parlement et le Gouvernement. J'ai souvent, moi-même, à différentes reprises, appelé l'attention de la commission des chemins de fer sur ce sujet, et, avant l'existence de cette commission, c'est aux officiers attachés au ministère des Chemins de fer et Canaux que je me suis adressé pour attirer leur attention sur l'abominable état dans lequel plusieurs de ces traverses se trouvaient dans des localités que je connaissais particulièrement.

Je regrette profondément les pertes de vie causées récemment à diverses traverses à niveau. Stimuler le Parlement et le Gou-